

Au Département Urbanisme
Secrétariat de la Commission de concertation
Bureau 10-33
Boulevard Anspach, 6 (12ème étage)
1000 Bruxelles

Je soussigné(e), [redacted] (rue) [redacted] à 1120 Bruxelles

habitant de Neder-Over-Heembeek ai pris connaissance de la demande en permis d'urbanisme (**45V/11**) déposé par RECAMIX bvba pour l'aménagement d'un site pour le transbordement et le traitement de déchets et matériaux divers.

Je suis conscient(e) que l'industrie a sa place dans la zone portuaire heembeekoise. Elle doit cependant être respectueuse de la santé et du bien-être des riverains. Ces conditions ne sont pas clairement remplies dans le projet présenté par RECAMIX.

Le terrain appartenant au Port de Bruxelles, cette autorité publique a la responsabilité de faire des choix judicieux quant aux partenariats qu'elle engage. L'emploi généré par ces activités, les garanties environnementales y relatives, la réelle utilisation de la voie d'eau et la mobilité générale de tous sont des engagements durablement promis aux habitants du quartier par l'ensemble des institutions bruxelloises. J'estime qu'en aucun cas, il ne peut être incriminé à ma démarche une réaction de NIMBY. En effet, de nombreuses entreprises de traitement de déchets remplissent déjà notre quartier (l'incinérateur d'ordures ménagères, SITA, De Meuter, ARAMIS, traitement des eaux, ferrailleurs divers, etc.). Le maître d'œuvre ne semble pas prendre conscience de la spécificité d'une entreprise urbaine. Les problèmes et nuisances qu'entraîneront certainement ces installations supplémentaires sont de divers ordres :

- **Odeurs** : dépôts de lisiers divers, bitumes et goudrons, terres polluées, etc.
- **Sécurité** : amiante, déchets dangereux, dépôts de substances non précisées, ...
- **Poussières** : production de poussières diverses suite aux manutentions des matières (cf. l'entreprise DE MEUTER à 50 m) Au vu des documents disponibles il appert que les différents compartiments de dépôt et de manutention sont à l'air libre.
- **Bruit** : Les récents rapports de « Bruxelles Environnement » (IBGE) ont montrés que NOH est déjà un des quartiers de Bruxelles les plus exposés aux nuisances sonores. Ce n'est pas un mur, quelle que soit sa hauteur qui réduira sensiblement cette nuisance. Le concassage des déchets de construction, en particulier, nous interpelle fort. (cf. les ventilateurs de silos de Ceres sur la rive opposée étaient perçus sur les hauteurs de N-O-Heembeek par l'effet de résonance dans la vallée de la Senne).
- **Mobilité** : La configuration future du site RECAMIX telle que présentée au dossier et notamment « l'aménagement de quais spécifiques d'embarquement / débarquement garantissant le maximum par la voie d'eau » fait réellement douter de sa vraisemblance, surtout si aucune obligation contractuelle de volume n'est prévue à ce sujet.

Enfin, certains chiffres laissent songeur : surface totale occupée: 24.000 m², capacité de recyclage annuel: 100.000 tonnes, surface totale de stockage : 15.000 m².

Je (**ne**) souhaite (**pas**) être entendu par la Commission de Concertation, cependant, je tiens à lui faire part des réclamations ci-dessus et souhaite être informé(e) des suites qui leur seront données.

[redacted]
(date et signature)